

Edito

2021 : une année charnière

En 2019, j'introduisais mes propos par un extrait du magazine The Economist, je cite : 'le modèle agricole français serait le meilleur au monde, loin devant nos concurrents espagnols, chinois, américains des Etats-Unis ».

Vu de l'extérieur de la France, tout le monde s'accorde à le penser et le dire. Mais, vu de l'intérieur, entre autres nos représentants élus chambre d'agriculture réunis en session régionale le 30 novembre 2020 (cf article Paysan Breton) semblent ne pas partager cette vision puisqu'ils prônent « le changement de cap » ! Les masques sont tombés !



Nos élus chambre ont-ils oublié qui ils sont et d'où ils viennent ? Ont-ils oublié qu'ils ont été élu sur un programme ? Il ne se reflète pas dans les conclusions de leur session du 30 novembre 2020.

Le seul à applaudir est Loïc Chesnais-Girard, président du conseil régional de Bretagne, qui entrera en campagne électorale d'ici peu.

Je m'offusque de voir que nos représentants à la Chambre d'Agriculture de Bretagne n'adoptent pas une posture de combattants, de défense de l'élevage familial tel que pratiqué actuellement au vu des grandes réformes que nous avons dues financer depuis 25 ans : environnement, bien-être animal, gestion du prix de revient dans des marchés bataillés où nous subissons des distorsions de concurrence de tout genre. Quel projet apportent t-ils aux jeunes si ce n'est de rajouter de la confusion à la confusion !

Début 2020, le prix affichait 1,619 € et tous les indicateurs prédisaient une année semblable à 2019, voire mieux, tant les clignotants étaient au vert sur les différents marchés dont l'export. Malheureusement, la pandémie COVID19 est venue entacher les activités dans les outils industriels et dérégler les circuits commerciaux. Nous avons dû nous y adapter et la conjoncture en a pâti.

A ce jour, le prix affiche 1,201 €, loin de ce qu'on avait imaginé mais c'est une réalité.

Suite aux incidents de 2015 au MPB à Plérin, la convention de marché a été réécrite. Cependant, Producteurs et abatteurs s'accordent à dire qu'un prix public est indispensable dans la filière. Pourtant, durant l'année écoulée, nos clients abatteurs ont eu des comportements imprévisibles dans leurs achats au MPB et, de ce fait, PORELIA est directement impacté. Les éleveurs présentant leurs animaux sur le catalogue et qui permettent donc la fixation de ce prix public, doivent être protégés par la garantie d'un nombre minimum de porcs présentable au MPB au-dessous duquel on ne peut pas descendre. Pour cela, en Novembre, en tant que Président du MPB, j'ai organisé deux commissions paritaires pour débattre avec nos partenaires. Les échanges ont été fructueux car les établissements Kerméné et le MPB ont signé un avenant à la convention. Cet accord, valable dès à présent et pour une période de 7 mois, permettra d'augmenter les volumes de porcs présentés au MPB. Le débat se prolongera sur le premier semestre 2021.

Au-delà de la conjoncture, 2021 sera une année charnière pour notre filière : basée sur le principe de la marche en avant les éleveurs de porcs devront se concentrer sur trois thématiques prioritaire : le sanitaire (mise en place de biosécurité), le mâle entier et l'AOP.

Tout d'abord, le sanitaire et l'évolution de la FPA : Depuis septembre, l'Allemagne est touchée au sein de la faune sauvage avec pour conséquence la fermeture des exportations pays tiers. Aucun pays n'est à l'abri. Soyons dans la vigilance, la prévention et alertons autour de nous des risques, avec notamment les mouvements des travailleurs des pays de l'est. Dans nos élevages, la seule barrière est la biosécurité. Travaillons à la mise en œuvre des mesures préconisées avec nos équipes techniques (mise en place de grillage et de barrières...).

Les techniciens PORELIA seront amenés à vous accompagner dans la mise en place de la biosécurité, et suivre l'évolution des travaux. Soyons actifs sur ce domaine pour nous prémunir en cas de pandémie.

Deuxième dossier, l'arrêté ministériel imposant l'arrêt de la castration à vif au 01/01/2022. PORELIA s'inscrit dans la droite ligne du communiqué du CRP Bretagne du 18/11/2020 (cf article) qui a comme fil rouge : « *la production de mâles entiers, devient la référence, l'acte de castrer à vocation à relever de la dérogation* ». Toutes les études IFIP présentent un risque faible sur l'odeur de la viande issue d'élevage de mâles entiers confortant ainsi la production massive espagnole et d'un opérateur grand ouest. La production de mâles entiers doit devenir la référence dans la fixation du prix de base. Il est inimaginable que des distorsions de concurrence persistent entre éleveurs du grand ouest, et entre pays producteurs d'Europe au vu des références IFIP. Elle entraînerait un manque de compétitivité pour l'élevage français à court et moyen terme.

Enfin, troisième volet, et pas des moindres, l'avancée de l'AOP. Vous connaissez tous la position du conseil d'administration de PORELIA qui œuvre pour qu'elle aboutisse tant les enjeux pour la jeune génération passent par une réorganisation de nos OP et de la mise en marché de nos porcs charcutiers. En février 2020, il a validé les statuts. Cependant, à ce jour, elle n'est pas finalisée mais les points de blocage connus se lèvent petit à petit.

Chère adhérente, cher adhérent, l'année 2021 sera bien une année charnière pour nous. Soyons-en convaincus. Avec votre conseil d'administration, nos collaborateurs, mettons tout en œuvre pour qu'elle devienne une année de référence.

A toutes et à tous, je présente tous mes meilleurs vœux pour 2021 et surtout une bonne santé en se protégeant.

Bloavez mat.

François POT